



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi

#### I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 1959 (2010), par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de créer le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) pour y soutenir les récents progrès accomplis dans la consolidation de la paix, de la démocratie et du développement, et de le tenir informé de l'exécution du mandat du BNUB, qui a succédé au Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) en janvier 2011. Le rapport concerne les principaux événements survenus au Burundi depuis mon septième rapport, du 30 novembre 2010, sur le BINUB (S/2010/608). Les problèmes de la consolidation de la paix au Burundi y sont évalués et les activités des Nations Unies pour y faire face décrites.

#### II. Principaux événements

##### A. Évolution de la situation politique

2. Depuis la tenue des élections de 2010 – jugées libres et honnêtes par les observateurs internationaux mais boycottées par les grands partis de l'opposition après les élections communales –, la consolidation de la paix au Burundi a continué de progresser à certains égards. La situation des droits de l'homme mérite certes encore l'attention mais des mesures positives ont été prises, dont la création de la Commission nationale indépendante en la matière, le Bureau du Médiateur et les préparatifs de la création, au premier trimestre de 2012, de la Commission Vérité et réconciliation. De plus, le Gouvernement s'est déclaré prêt à engager le dialogue avec l'opposition extraparlamentaire.

3. La scène politique est restée dominée par les retombés des élections de 2010 et surtout par les tensions entre le Gouvernement et l'Alliance des démocrates pour le changement Ikibiri (ADC-Ikibiri), coalition des partis politiques qui se sont retirés du processus électoral. Ayant obtenu environ 27 % des voix aux élections communales de mai 2010, elle a continué d'en contester l'issue et de critiquer certains aspects de la gouvernance politique du pays. Le 26 août 2011, lors de la célébration du premier anniversaire de son deuxième mandat, le Président Pierre Nkurunziza a souligné que le Gouvernement engagerait le dialogue, mais non pas



avec un groupe exclusif d'hommes politiques, et il a invité tous les partis à se préparer pour les élections de 2015.

4. Le 25 juillet 2011, le Premier Vice-Président Thérence Sinunguruza a convoqué une réunion des partis politiques enregistrés où, reprenant un appel lancé par le Président Nkurunziza le 30 juin, il a exhorté au retour les dirigeants de partis politiques en exil et a confirmé que des mesures étaient en place pour assurer leur sécurité. Il a annoncé qu'il tiendrait avec les partis politiques enregistrés des réunions trimestrielles et que le Ministre de l'intérieur en tiendrait tous les mois. Mais l'ADC-Ikibiri n'a pas assisté à la réunion du 25 juillet et a boycotté celle, semblable, du 28 septembre. Le 24 août, l'ADC-Ikibiri a présenté des revendications précises : reconnaissance officielle de la coalition, création d'un environnement propice à des négociations de paix et retour d'Agathon Rwasa à la tête du parti des Forces nationales de libération (FNL). Le Président par intérim de la coalition, Léonce Ngendakumana, a dit que l'ADC-Ikibiri continuerait d'exiger de négocier avec le Gouvernement.

5. Les acteurs nationaux, régionaux et internationaux, dont le BNUB, continuent d'encourager tant le Gouvernement que l'opposition extraparlamentaire à engager un dialogue constructif, à normaliser leurs relations et à éviter le recours à la violence. À cet égard, ma Représentante spéciale, Karin Landgren, a tenu plusieurs réunions avec de hauts responsables de l'État, des représentants de l'opposition extraparlamentaire et d'autres parties prenantes.

6. Pendant la période à l'examen, il y a eu, en divers points du pays, des attaques contre des civils et les forces de sécurité et de défense; le 18 septembre 2011 notamment, l'attaque d'un bar à Gatumba, tout près de Bujumbura, a fait, selon une déclaration du Gouvernement, 39 morts et de nombreux blessés. On a proclamé que, le 27 septembre, le général de division Adolphe Nshimirimana, Administrateur général du Service national de renseignement, avait formellement accusé Agathon Rwasa et l'ADC-Ikibiri d'avoir commis ces massacres, qu'il a qualifiés d'acte de terrorisme. En octobre, l'ADC-Ikibiri et Agathon Rwasa ont publié des déclarations distinctes niant toute participation à l'attaque de Gatumba. Entre-temps, on a appris d'autres sources dignes de foi l'arrestation, la détention et l'assassinat de membres de l'opposition et notamment de personnes affiliées à l'ancien FNL de M. Rwasa. Les mêmes sources ont accusé des agents de l'administration et des forces de sécurité, notamment du Service national de renseignement, d'avoir eu part à ces actes.

7. En mars et avril, l'insécurité s'est aggravée, notamment dans la province de Bujumbura rural, où, à plusieurs occasions, on a trouvé des cachettes d'armes. Au début de mai, le Président Nkurunziza a lancé dans cette province une campagne bimestre de sensibilisation à la sécurité, dans le cadre de laquelle il a, ainsi que d'autres hauts responsables de l'État, effectué plusieurs visites au Bujumbura rural pour sensibiliser la population aux questions de sécurité et de développement, réactiver les comités de sécurité à différents niveaux administratifs et s'engager à prendre des mesures vigoureuses de développement pour la province.

8. Sous la présidence du Président Nkurunziza, le Conseil national de sécurité s'est réuni les 18 et 19 août, puis le 20 septembre. À la première réunion, il a conclu qu'il n'y avait pas de rébellion armée dans le pays et que, dans l'ensemble, la sécurité régnait. À la deuxième réunion, tenue après l'attaque de Gatumba, le Conseil a publié un communiqué exhortant notamment le Gouvernement à enquêter

et à poursuivre les auteurs, invitant la population à fournir aux autorités tous renseignements de nature à les identifier, et mettant en garde les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias contre la diffusion d'informations sur les meurtres, en demandant aux médias de s'abstenir de répandre ou d'émettre des informations de nature à compromettre la paix et la sécurité du pays.

9. Le 7 novembre, un remaniement ministériel a été annoncé pour huit portefeuilles, dont celui des relations extérieures et de la coopération internationale pour lequel Laurent Kavakure a été nommé Ministre à la place d'Augustin Nsanze, nommé Conseiller principal pour les affaires politiques et diplomatiques à la présidence de la République.

10. La période à l'examen a été marquée par la dissension dans plusieurs partis politiques. Le 12 mars, le Comité exécutif du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) a tenu une réunion extraordinaire pour expulser le Secrétaire de son Conseil des Sages, Manassé Nzobonimpa à la suite de déclarations à la presse dans lesquelles il accusait des membres influents du CNDD-FDD, le parti au pouvoir, d'être corrompus, d'agir impunément et de bafouer les idéaux du parti.

11. Le Président de l'Union pour le progrès national, Bonaventure Niyoyankana, a annoncé, le 18 août 2011, la suspension de trois membres influents du parti pour y avoir semé la discorde. Ces trois membres appartenaient à une aile du parti qui voulait la démission de M. Niyoyankana en l'accusant de servir le CNDD-FDD.

12. Le 24 mai, le Président de l'Union pour la paix et le développement-Zigamibanga, Zedi Feruzi, a annoncé que son parti s'était retiré de l'ADC-Ikibiri et que le Conseil consultatif, le Secrétaire général et le porte-parole du parti avaient été suspendus. Le 19 juin, le Comité exécutif du parti a suspendu M. Feruzi et déclaré que son annonce du 24 mai était nulle et non avenue.

13. Le 27 avril 2011, l'Assemblée nationale et, le surlendemain, le Sénat ont adopté une loi sur le fonctionnement et l'organisation des partis politiques, portant révision de celle de 2003. Elle a traité au financement des partis et interdit la formation de coalitions en dehors des périodes électorales. Elle impose aux partis d'avoir dans le pays au moins 340 membres fondateurs (20 par province). Et elle charge le Ministre de l'intérieur de surveiller l'adhésion des partis à leur règlement intérieur. Le 10 septembre, le Président Nkurunziza l'a promulguée.

14. Les élections locales dans les communes de Ngagara et Kanyosha des provinces de Bujumbura Mairie et de Bujumbura rural n'ont pas eu lieu en 2010 en raison du boycottage par l'ADC-Ikibiri, et notamment le parti FNL, qui avait gagné les élections dans ces deux communes avant le boycottage. Toutefois, les 14 janvier et 23 août, respectivement, ces communes ont enfin élu leurs administrateurs et conseillers communaux, parachevant ainsi l'établissement des 129 conseils communaux dans tout le pays.

15. Pendant la période à l'examen, plusieurs chefs d'État se sont rendus au Burundi. Lors de la visite du Président de l'Afrique du Sud Jacob Zuma, du 10 au 13 août, des accords bilatéraux de coopération ont été signés. Les 22 janvier et 5 septembre, le Président Nkurunziza s'est entretenu avec le Président du Rwanda, Paul Kagame, de la sécurité frontalière, de la relance de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, de l'intégration dans la Communauté d'Afrique de l'Est et de la coopération bilatérale. Le Président de la Somalie, le

cheik Sharif Sheikh Ahmed, est venu les 9 avril et 15 août remercier le Burundi des contingents qu'il a fournis à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et en demander d'autres encore.

## **B. État de la sécurité**

16. La situation générale est restée relativement stable pendant la période à l'examen, mais il y a encore eu des violences, notamment des vols à main armée, des meurtres, des attaques à la grenade et des échanges de tirs entre les forces de sécurité burundaises et des groupes armés non identifiés.

17. Des activités transfrontalières ont été signalées, notamment dans les zones limitrophes et de la République démocratique du Congo et de la République-Unie de Tanzanie. Les opérations des Nations Unies au Burundi n'ont pas été touchées par l'état de la sécurité. D'après le nouveau système de niveaux d'insécurité instauré le 1<sup>er</sup> janvier 2011 par l'Organisation des Nations Unies, le Burundi est au niveau II, sauf pour les provinces de Cibitoke, de Bubanza, de Bujumbura Mairie et de Bujumbura rural qui sont au niveau III. Avec l'amélioration générale de la sécurité, le Burundi a été classé, au 1<sup>er</sup> juillet 2011, comme lieu d'affectation famille autorisée pour le système des Nations Unies. Depuis mon dernier rapport, il n'y a eu aucun incident concernant la sécurité du personnel de l'ex-Opération des Nations Unies au Burundi et visant des agents ou des biens de l'ONU.

18. On pense qu'Al-Chabab considère encore le Burundi comme une cible d'attentats en raison de la contribution de contingents burundais à l'AMISOM.

## **C. Aspects régionaux**

19. Le 3 décembre 2010, le Burundi a assumé la présidence tournante de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) pour une période d'un an. En tant que Président de la Communauté, le Président Nkurunziza a présidé à la séance d'ouverture de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est tenue à Kigali (Rwanda) le 5 avril 2011, et au neuvième sommet extraordinaire des chefs d'États de la Communauté qui a eu lieu à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), le 18 avril 2011. Au cours de son mandat, le Président Nkurunziza a axé les efforts sur le renforcement de l'intégration et l'application du Protocole portant création d'un marché commun de la CAE, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010. La fin de la présidence du Burundi sera marquée par la tenue, prévue le 30 novembre 2011, d'un sommet ordinaire à Bujumbura.

20. Le 25 juillet 2011, les ministres des affaires étrangères des pays membres de la Communauté économique des pays des Grands Lacs ont tenu leur quatrième réunion à Bujumbura pour imprimer un élan aux activités des organes spécialisés de la Communauté et préparer une réunion prévue des chefs d'État. En août, le Burundi a assumé la présidence tournante mensuelle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

## D. Évolution de la situation socioéconomique

21. La situation socioéconomique au Burundi est caractérisée par une pauvreté généralisée, une pénurie de terres associée à une forte densité de population, et un taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes. Depuis 2005, le Gouvernement a déployé des efforts considérables pour améliorer l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Néanmoins, la capacité du pays à fournir des services sociaux de base à ses citoyens a été mise à rude épreuve du fait que près de 6 % de la population burundaise est revenue dans le pays au cours des huit dernières années. En 2010, le taux d'inflation a atteint 8,4 %, et on s'attend à ce qu'il soit encore plus élevé en 2011, ce qui réduira encore plus l'accès de la population aux produits alimentaires et à d'autres produits de première nécessité.

22. On estime que 67 % de la population vit à un niveau proche du seuil de pauvreté. D'après le Rapport de 2011 sur l'indice de la faim dans le monde, qui est publié par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, plus de la moitié de la population est sous-alimentée. Le Burundi est l'un de quatre pays au monde seulement où les niveaux de sous-alimentation sont considérés comme « extrêmement alarmants » par l'Institut.

23. Environ 83 % de la population du Burundi vit et travaille dans des régions où la dégradation des sols par l'activité humaine est considérable, et où la production alimentaire est insuffisante pour répondre aux besoins. Depuis 1993, la production agricole par habitant a baissé de 24 % et le pays souffre d'un déficit alimentaire considérable, représentant plus de 32 % des besoins annuels. Compte tenu de la dépendance excessive du Burundi à l'égard de l'agriculture pluviale, l'économie du pays continuera d'être soumise aux aléas météorologiques. Le risque d'une réduction de l'aide accordée au pays demeure important, en particulier si la reprise dans les économies occidentales est faible.

24. Le 21 juillet, le Président Nkurunziza a lancé la vision « Burundi 2025 », au terme de quatre années de travaux préparatoires et de consultations avec les partenaires nationaux. La vision « Burundi 2025 » comprend les huit piliers ci-après : a) gouvernance; b) capital humain; c) croissance économique; d) intégration régionale; e) croissance démographique; f) cohésion sociale; g) planification de l'utilisation des terres et urbanisation; et h) partenariat. Elle constitue une feuille de route pour le développement durable du Burundi grâce à une croissance économique accélérée et pour une réduction de près de 33 % de la pauvreté d'ici à 2025. Le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Institut des futurs Africains ont appuyé l'élaboration de ce document.

25. Depuis novembre 2010, le Gouvernement s'emploie activement à mettre au point le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui sera fondé sur les résultats du premier. Sous la direction de la Banque mondiale, le nouveau document de stratégie a été élaboré en consultation avec des groupes communautaires, le secteur privé, la société civile, des groupes sectoriels, des forums transversaux, le Parlement et le Conseil économique et social du Gouvernement. Le processus préparatoire de cet exercice a été financé par un fonds commun pour le renforcement des mécanismes de planification stratégique et de coordination de l'aide, qui reçoit des contributions financières de la Belgique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse ainsi que du PNUD.

26. Les cadres stratégiques existants, y compris le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi élaboré en partenariat par le Gouvernement, l'ONU, la Commission de consolidation de la paix et d'autres parties prenantes et partenaires nationaux et internationaux seront intégrés au nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. À la date de la rédaction du présent rapport, le projet de document s'articulait autour de quatre domaines stratégiques principaux, à savoir : a) le renforcement de l'état de droit, la consolidation de la bonne gouvernance et la promotion de l'égalité des sexes; b) la transformation de l'économie burundaise en vue d'une croissance durable et de la création d'emplois; c) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et de la qualité de ses services et le renforcement de la solidarité nationale; et d) la gestion de l'espace et de l'environnement en vue du développement durable.

27. Le nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté devrait être publié en 2011 et servira de cadre pratique pour faire face aux causes profondes de la pauvreté au Burundi, aux lacunes de la gouvernance et aux obstacles à la croissance durable, et pour réduire le risque d'instabilité sociopolitique.

28. Entre-temps, le Burundi a progressé dans l'instauration d'un environnement réglementaire plus favorable à la création et aux activités de sociétés locales. Dans le rapport « Doing Business » de la Banque mondiale pour 2012, le Burundi est passé du 177<sup>e</sup> rang au 169<sup>e</sup>, et a été classé au septième rang des pays qui avaient fait le plus de progrès pour faciliter l'activité commerciale. Parmi les mesures constructives citées dans le rapport, on peut citer l'adoption par le Burundi d'une nouvelle loi sur les sociétés qui exige plus de transparence de la part des sociétés et des normes de responsabilité plus élevées pour leurs directeurs.

### **III. Progrès en matière de consolidation de la paix**

#### **A. Gouvernance démocratique**

29. Le Gouvernement, avec l'aide de l'ONU et d'autres partenaires, a lancé un certain nombre d'initiatives pour améliorer la gouvernance démocratique, notamment pour mettre en place des institutions indépendantes, assurer l'adoption de stratégies reflétant les priorités nationales en matière de gouvernance, et renforcer les capacités nationales.

30. Dans son discours à la nation le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Président Nkurunziza a réaffirmé la politique de tolérance zéro du Gouvernement à l'égard de la corruption et de la mauvaise gestion économique. En octobre 2011, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, qui avait été élaborée avec l'appui du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et d'autres partenaires. Le groupe sectoriel sur la bonne gouvernance coprésidé par le Ministère de la bonne gouvernance et le PNUD sera chargé de la mise en œuvre de cette stratégie, en coopération avec des partenaires nationaux et internationaux.

31. Le Gouvernement a également lancé un programme de renforcement des capacités pour aider les organisations de la société civile à lutter contre la corruption et un séminaire réunissant 40 organisations de la société civile burundaise a travaillé à l'élaboration d'une stratégie commune de lutte contre la corruption. Le Burundi a accueilli une conférence régionale sur la lutte contre la corruption, au cours de

laquelle il a offert d'accueillir le centre africain sur la lutte contre la corruption dont la création est proposée.

32. La création du Bureau du Médiateur en 2010 a constitué un nouveau pas sur la voie de la promotion de la transparence et de l'engagement civique. Le Médiateur, dont les activités ont officiellement démarré en février 2011, a pour mandat d'examiner les plaintes de mauvaise gestion et d'abus portées contre des responsables gouvernementaux et des institutions publiques, et d'assurer la médiation entre le Gouvernement et les citoyens. Le BNUB a fourni un appui logistique au Bureau du Médiateur.

33. L'Office burundais des recettes, qui a commencé à fonctionner en 2010, a contribué à renforcer les procédures de contrôle interne. Il a pour objectifs de maximiser le recouvrement des recettes fiscales et de veiller à ce que les contribuables respectent leurs obligations fiscales. D'après lui, le montant des rentrées fiscales avait augmenté de 38 % à la fin de septembre 2011 par rapport à la période précédente.

34. Dans le cadre de la politique du Gouvernement visant à engager un dialogue avec toute une gamme d'acteurs pour promouvoir la gouvernance démocratique, le Gouvernement et des représentants de la société civile, avec l'appui du PNUD et du BNUB, ont organisé une réunion générale à laquelle ont participé le Gouvernement et des représentants de la société civile pour examiner des questions courantes d'importance critique. Les recommandations faites au cours de la réunion concernaient la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle et de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

35. Dans le cadre des efforts visant à créer des médias dynamiques et responsables et de promouvoir la liberté d'expression dans le pays, une réunion générale similaire a été organisée pour les médias. La presse au Burundi est relativement libre, mais les médias fonctionnent dans un environnement qui est parfois difficile. Les recommandations issues de la réunion concernaient la préparation d'un document de politique nationale sur la communication et la dépenalisation de certaines actions actuellement considérées comme des délits de presse. Le BNUB a fourni un financement pour l'organisation de la réunion et pour la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'application de ses recommandations. Parmi les autres activités appuyées par l'ONU, on peut citer l'organisation d'activités commémorant la Journée mondiale de la liberté de presse, en collaboration avec la Maison de la presse burundaise et l'Union des journalistes burundais.

36. Dans le cadre de son appui au renforcement du Parlement, le BNUB a fourni une assistance financière pour l'organisation d'ateliers à l'intention de parlementaires sur l'analyse et la supervision du budget, et sur les mécanismes de justice transitionnelle. Pour promouvoir le dialogue et la recherche d'un consensus entre les sénateurs et les collectivités locales, le BNUB et le PNUD ont financé deux ateliers qui ont réuni 200 personnes, dont 40 sénateurs, à Bujumbura Rural. Les principaux sujets traités comprenaient la décentralisation, l'état de droit, la sécurité et la lutte contre la corruption.

37. En mai, les syndicats, les employeurs et le Gouvernement ont signé une chartre nationale sur le dialogue social qui offre un cadre pour atténuer les tensions sociales au Burundi et prévoit notamment la création d'une institution chargée d'aider à

régler les différends. Le PNUD a appuyé le processus qui a conduit à la signature de la charte.

38. Un processus d'examen de la défense, visant à élaborer une stratégie nationale permettant de répondre aux besoins du pays en matière de sécurité, a démarré en mai et a été lancé officiellement par le Président Nkurunziza le 27 juillet 2011. Le BNUB a fourni un appui financier pour l'organisation d'un atelier de sensibilisation à ce sujet.

39. Dans le cadre du fonds commun multipartenaires pour les élections, le PNUD a procédé à une évaluation des capacités dont la Commission électorale nationale indépendante aura besoin. Il a également organisé une session de formation à l'administration électorale à l'intention du personnel de la Commission, en collaboration avec le Gouvernement sud-africain. Le PNUD continue à fournir une assistance technique à la Commission pour permettre la mise à jour de la base de données électorale du pays.

## **B. Réintégration socioéconomique des populations touchées par le conflit**

40. Le Burundi a accompli des progrès notables en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie nationale de réintégration socioéconomique des personnes affectées par le conflit. Coprésidé par le Ministère de la solidarité sociale, de la personne humaine et du genre, le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le groupe sectoriel pour le relèvement rapide, le rapatriement et la réintégration coordonne les efforts déployés pour permettre la réinstallation des rapatriés et des anciens combattants. Des crédits initiaux d'un montant de 1,78 million de dollars provenant du Fonds pour la consolidation de la paix ont permis de mobiliser des ressources supplémentaires, en particulier auprès de l'Union européenne, de l'Australie, du Japon et du PNUD, pour étendre les initiatives de réinstallation de trois à six provinces.

41. La stratégie nationale de réintégration est mise en œuvre selon une approche novatrice mise au point avec l'appui du PNUD, qui consiste à miser sur le travail, à injecter de l'argent dans l'économie locale et à offrir des possibilités d'emploi aux populations touchées par le conflit. Pour en faciliter l'exécution, un programme conjoint sur trois ans de consolidation de la paix par l'appui à la réintégration socioéconomique durable des personnes touchées par le conflit a été conçu par le Gouvernement burundais et ses partenaires, notamment les organismes des Nations Unies. Avec un budget de 24 millions de dollars, ce programme sera notamment l'occasion d'appuyer des projets à forte intensité de main-d'œuvre en faveur des personnes démobilisées, des jeunes et des autres groupes vulnérables. Le Fonds pour la consolidation de la paix y a alloué un montant de 9,2 millions de dollars dans l'espoir qu'ainsi, le Gouvernement et ses partenaires puissent mobiliser des ressources supplémentaires pour en permettre la pleine application. Le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies ont lancé le nouveau programme de réintégration à l'occasion de la Journée des Nations Unies, le 24 octobre 2011, lors d'une cérémonie à Bubunza.

42. De nouveaux efforts ont été faits pour appuyer les activités de réintégration et encourager la coexistence pacifique des différentes communautés au Burundi et



dans les villes frontalières de la République démocratique du Congo, notamment à travers l'organisation d'activités sportives pour les jeunes.

43. Entre 2002 et 2010, le Burundi est parvenu à réintégrer plus de 510 000 anciens réfugiés avec l'appui du HCR. Entre janvier et septembre 2011, 3 770 autres rapatriés ont reçu une aide. En collaboration avec l'Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et avec l'appui de l'Union européenne, le PNUD a lancé un programme sur trois ans de réinstallation et de réintégration socioéconomique de 1 980 foyers (soit 11 880 personnes), essentiellement des anciens combattants, des déplacés internes et des rapatriés. On estime à 157 000 le nombre de déplacés internes restants.

44. Le Gouvernement burundais met de plus en plus l'accent sur la lutte contre le chômage des jeunes. Le programme conjoint de réintégration a pour objectif de créer des possibilités d'emploi à court terme pour les jeunes des deux sexes. Le PNUD fait profiter le Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture de son expertise pour mettre au point une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes et créer un fonds pour le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

45. Le problème de la rareté des terres au Burundi continue d'entraver considérablement la réintégration à long terme des personnes touchées par le conflit et des rapatriés. Le code foncier révisé adopté par le Parlement en avril 2011 prévoit la décentralisation des questions foncières aux communes et la constitution d'une commission foncière nationale chargée de gérer la redistribution des terres et de régler les différends fonciers. À la demande du Ministère de la planification et du développement local, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont offert leur expertise technique pour élaborer une politique nationale de création de villages qui tienne compte du nouveau code foncier.

### C. Droits de l'homme

46. Sans méconnaître les progrès accomplis sur plusieurs fronts, la situation des droits de l'homme dans le pays demeure préoccupante. Pendant la période considérée, le droit à la vie, la liberté d'expression et d'association ainsi que le droit à la liberté sont restés limités. Si le directeur de l'agence de presse Net Press, Jean-Claude Kavumbagu, a été libéré après 10 mois de détention, plusieurs journalistes ont été convoqués par la justice pour des interrogatoires. Les autorités de police perquisitionnent les domiciles de membres de la société civile sans mandat. Au mois de juillet 2011, trois avocats, dont le Président de l'Association du barreau, ont été arrêtés en marge d'affaires très médiatisées. L'un d'entre eux, François Nyamoya, porte-parole du Mouvement pour la solidarité et la démocratie, est toujours en détention à l'heure actuelle. Les arrestations arbitraires ont toujours cours et plusieurs membres de l'opposition restent placés en détention.

47. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 octobre 2011, le BNUB a documenté 46 cas d'exécutions extrajudiciaires, arbitraires ou sommaires et assassinats politiques qui lui avaient été signalés. La plupart des victimes étaient affiliées à un parti politique. Au total, 40 assassinats de ce type avaient été documentés pour toute l'année 2010.

48. Le Gouvernement a créé en octobre 2010 une commission d'enquête chargée spécifiquement de faire la lumière sur des assassinats qui auraient été perpétrés par les forces de sécurité. Elle est restée inactive jusqu'à la fin d'avril 2011, date à laquelle le Gouvernement a annoncé qu'elle avait repris ses travaux. Elle a depuis finalisé son rapport, qu'elle a soumis au Ministre de la justice, mais qui n'avait toujours pas été rendu public au moment de l'établissement du présent rapport. Le 18 octobre 2011, une autre commission chargée d'enquêter sur l'attaque de Gatumba le 18 septembre 2011 a présenté son rapport au Procureur.

49. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 octobre 2011, le BNUB a documenté 29 affaires de torture. Au total, 30 cas de torture avaient été documentés pour toute l'année 2010. Les autorités nationales n'ont toujours pas fait toute la lumière sur ces affaires et les responsables n'ont pas eu à rendre compte de leurs actes à ce jour.

50. La loi portant création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale et le Sénat, les 14 et 24 décembre 2010 respectivement, et promulguée par le Président Nkurunziza le 5 janvier 2011. Sept commissaires ont été nommés par l'Assemblée nationale, notamment le Président, frère Emmanuel Ntakarutimana. Ils ont prêté serment le 7 juin 2011. La Commission a ouvert des enquêtes pour une cinquantaine d'affaires de violation des droits de l'homme. Le BNUB prête son concours à la Commission pour formuler un plan stratégique sur trois ans, mettre au point un cadre de coopération avec les autres parties prenantes à l'échelle nationale et lancer des initiatives de développement de l'infrastructure institutionnelle. La Commission devrait pouvoir obtenir son accréditation auprès du Comité international de coordination au bout d'un an d'activité.

51. Par sa résolution 18/24, du 17 octobre 2011, le Conseil des droits de l'homme a mis un terme au mandat de l'expert indépendant chargé de la situation des droits de l'homme au Burundi après la création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme.

## **D. Justice transitionnelle**

52. Pendant la période considérée, d'importantes avancées ont été accomplies en matière de justice transitionnelle. Le 7 décembre 2010, la Commission tripartite a officiellement présenté au Président Nkurunziza son rapport, qui venait clore les consultations menées à l'échelle nationale sur la création de mécanismes de justice transitionnelle. Le BNUB en a tiré et diffusé 700 exemplaires en français et en kirundi. Par ailleurs, en partenariat avec le Ministère de l'intérieur et le Forum pour le renforcement de la société civile, une organisation non gouvernementale, le BNUB a organisé une campagne nationale d'information sur les résultats de ces consultations aux mois de mai et juin 2011. Des milliers de Burundais ont été informés par voie médiatique des résultats des consultations et 1 364 personnes ont pu participer aux réunions d'information organisées dans les 17 provinces.

53. Le 3 mai 2011, une délégation du Gouvernement burundais dirigée par le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale a rencontré la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève. Elle lui a présenté un calendrier concernant l'établissement des mécanismes de justice transitionnelle, qui prévoyait la constitution d'un comité technique chargé de préparer la création d'une commission Vérité et réconciliation pour le mois de

janvier 2012. Un tribunal spécial doit être créé une fois les travaux de la commission achevés.

54. Le 13 juin 2011, le Président Nkurunziza a nommé les sept membres du comité technique, en en confiant la présidence à Laurent Kavakure. Le 6 juillet 2011, le Forum pour le renforcement de la société civile a écrit à la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour lui faire part de sa préoccupation face à la composition du comité technique et au manque d'implication de la société civile dans le processus de nomination. Le 18 octobre 2011, le comité technique a présenté son rapport au Président. Le BNUB et le HCDH ont fourni un soutien matériel et logistique au comité technique et lui ont prêté les services d'un consultant spécialiste de la justice transitionnelle.

55. Une mission du HCDH s'est rendue au Burundi du 27 au 30 juin 2011, pour y échanger des vues sur le processus de justice transitionnelle avec les représentants du Gouvernement, de la société civile, du comité technique, de l'équipe de pays des Nations Unies, des donateurs et d'autres parties prenantes, notamment la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Elle a réaffirmé l'importance de veiller à ce que le processus de justice transitionnelle au Burundi respecte les normes et règles internationales, notamment l'interdiction de prononcer une amnistie en cas de violations flagrantes des droits de l'homme, de crimes contre l'humanité, de crimes de génocide et de crimes de guerre, ainsi que la nécessité de garantir un processus participatif comme recommandé à l'occasion des consultations nationales tenues en 2010.

56. En juillet 2011, le Président Nkurunziza a inauguré une campagne nationale d'information sur la justice transitionnelle dans la province de Kayanza. Étendue à l'ensemble du territoire par les membres du Gouvernement et du Parlement ainsi que par les responsables provinciaux et locaux, elle s'est achevée à la fin du mois d'août 2011.

## **E. Intégration à la Communauté d'Afrique de l'Est**

57. Pendant la période examinée, le BNUB a fourni un soutien financier, technique et logistique au Ministère des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Il a appuyé des activités de renforcement des capacités, notamment ce qui concerne la collecte, le traitement et la diffusion d'informations au personnel du Ministère s'occupant des communications, et facilité une série d'ateliers organisés autour de l'alignement du droit burundais sur la législation de la Communauté d'Afrique de l'Est. Ces ateliers ont été suivis par 157 membres du personnel des services juridiques des cabinets du Président et du Vice-Président, de l'Assemblée nationale, du Sénat et des ministères gouvernementaux, ainsi que des services judiciaires et de police chargés d'interpréter et d'appliquer le droit. Le Bureau a également aidé le Ministère à créer un club pilote d'enseignement secondaire CAE dans chaque province pour sensibiliser les jeunes aux avantages que présente l'intégration du Burundi à la Communauté.

## **F. Renforcement des institutions judiciaires**

58. Depuis novembre 2010, le Ministre de la justice, le Président de la Cour suprême et le Procureur général ont diffusé une série de circulaires auprès des magistrats sur l'obligation qui leur est faite d'améliorer leur performance et de se conformer aux dispositions juridiques relatives à la détention provisoire. La population carcérale est néanmoins passée de 9 895 à 11 184 détenus entre décembre 2010 et la fin de septembre 2011. Après que la coopération belge et le PNUD ont appuyé les inspections menées par le parquet général, plusieurs centaines de prévenus ont été remis en liberté provisoire. Le surpeuplement des prisons reste néanmoins un grave sujet de préoccupation.

59. Le Ministère de la justice a établi son document de politique sectorielle pour la période 2011-2015. Le BNUB a fourni une assistance technique au Ministère lors de la rédaction de ce texte et préconisé des réformes liées aux procédures d'exécution des jugements, à l'indépendance de la justice, à la responsabilisation des magistrats et au fonctionnement des tribunaux. Néanmoins, des réformes qui sont essentielles pour le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire n'ont pas été prises en compte; au lieu de cela, il a été convenu d'organiser une conférence nationale sur la justice au cours de laquelle cette question serait abordée. Pour protester contre le manque d'indépendance des juges et la faiblesse des rémunérations, le Syndicat des magistrats du Burundi a déclenché une grève en février 2011, puis de nouveau en septembre 2011. Au moment de la rédaction du présent rapport, les négociations entre le syndicat et le Ministère de la justice étaient au point mort.

60. Le BNUB a organisé une formation sur l'administration de la Cour suprême et de la Cour constitutionnelle à l'intention des magistrats. Pour renforcer les capacités techniques et opérationnelles du centre de formation judiciaire, il a animé un stage de formation de formateurs à l'éthique judiciaire et les stagiaires ont formé à leur tour 85 magistrats nouvellement recrutés, sur un total de 99. En outre, le BNUB a produit 3 000 exemplaires du Code pénal en français et en kirundi, qui ont été remis au Service national de législation en vue de rendre les lois plus largement accessibles. Afin d'améliorer l'accès à la justice, un guide financé par le BNUB a également été établi à l'intention des justiciables et soumis à des magistrats, à des avocats et à des représentants de la société civile pour validation.

## **G. Situation des femmes**

61. L'ONU a appuyé plusieurs programmes visant à renforcer le pouvoir d'action des femmes, notamment par le biais d'actions permettant de développer les capacités de direction des femmes qui exercent des fonctions électives. En outre, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, l'ONU a financé des microcrédits d'un montant approximatif de 60 000 dollars accordés à 13 000 femmes qui ont été touchées par le conflit et qui appartenaient à l'une des 532 associations recensées, afin de faciliter leur participation au développement économique du pays. Parmi les multiples problèmes qui subsistent, on peut citer notamment la faible proportion de femmes au sein des forces de défense et de sécurité, la persistance des violences commises à l'encontre des femmes et l'impasse dans le processus d'adoption d'une loi sur les successions et les régimes matrimoniaux, qui est liée aux obstacles rencontrés par les femmes dans l'accès aux débouchés économiques.

62. L'ONU a mis des fonds à la disposition du Gouvernement pour promouvoir la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste. Dans le cadre d'un programme conjoint d'aide aux victimes de cette forme de violence, on a créé à Gitega un centre pilote qui assure une prise en charge complète avec une offre de services médicaux, psychosociaux et juridiques. Il est prévu de construire des centres analogues dans les provinces de Rutana et de Bururi.

63. En octobre 2011, le Gouvernement et l'ONU ont organisé une manifestation pour commémorer l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, à laquelle ont participé les membres d'une cinquantaine d'organisations féminines.

## **H. Protection de l'enfance**

64. À la suite de l'adoption par le Comité des droits de l'enfant, le 1<sup>er</sup> octobre 2010, des observations finales sur le deuxième rapport périodique présenté par le Burundi en application de l'article 44 de la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC/C/BDI/CO/2), le Gouvernement burundais a créé un Département de l'enfant et de la famille au sein du Ministère de la solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre.

65. La réintégration de 200 enfants touchés par le conflit armé, y compris des enfants précédemment associés à des forces ou à des groupes armés, s'est poursuivie en 2011. Ils ont bénéficié, pour la quasi-totalité d'entre eux, d'une assistance pour le retour à l'école et 174 ont également reçu un soutien par le biais d'activités génératrices de revenus. De graves violations des droits des enfants, telles que les viols d'enfants et l'impunité des auteurs de ces violations, ont continué à être signalées au cours de la période considérée. En outre, les enfants sont toujours incarcérés dans les mêmes cellules que les adultes. On a constaté que 94 enfants emprisonnés n'étaient pas des délinquants, mais qu'ils accompagnaient leur mère qui était accusée d'une infraction pénale.

66. L'UNICEF a aidé le Gouvernement à recenser les principaux risques liés à la protection des enfants dans le cadre des droits qui leur sont reconnus et à examiner l'efficacité des dispositifs mis en place pour la protection de l'enfance et la mise en jeu des responsabilités, ainsi que celle des approches adoptées pour la mobilisation de ressources. Il a également appuyé la réalisation d'une étude gouvernementale sur la situation des enfants dans les centres résidentiels. On a recensé 98 centres de ce type, qui accueillaient au total 5 520 enfants (2 619 filles et 2 901 garçons) et qui, pour la plupart, étaient très délabrés et ne respectaient pas les normes internationales. Le Ministère de la solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre a donc créé une commission technique chargée d'élaborer, au niveau national, des normes minimales applicables aux établissements hébergeant des enfants, dont le texte définitif devait être arrêté en décembre 2011 pour validation.

## **I. Réforme du secteur de la sécurité**

67. Le BNUB a continué d'appuyer les efforts visant à professionnaliser les forces de défense et de sécurité et à renforcer leurs capacités. La Police nationale burundaise et la Force de défense nationale ont organisé, en collaboration avec le

BNUB, plusieurs stages de formation sur les droits de l'homme, la déontologie et les techniques policières à l'intention de leurs personnels respectifs. En coopération avec le BNUB et avec un concours financier des Pays-Bas, la police nationale a également organisé des ateliers sur la problématique de la violence sexuelle et sexiste à l'intention des agents de liaison de la police pour les questions relatives à la situation des femmes. En août 2011, le Ministère de la sécurité publique a amorcé le processus d'élaboration de son plan stratégique pour la période 2012-2015, que le BNUB et les autres partenaires soutiennent activement.

68. En avril 2011, le Conseil des ministres a adopté le Plan d'action national pour le contrôle et la gestion des armes légères et de petit calibre et le désarmement de la population civile pour la période 2011-2015, qui a été inauguré officiellement en septembre 2011 par le Premier Vice-Président. La Commission nationale permanente de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre a continué de coordonner le processus de marquage et d'enregistrement des armes des forces de défense et de sécurité. Au 30 septembre 2011, 45 % des armes de la police étaient marquées et enregistrées. Les armes des militaires avaient toutes été enregistrées mais le marquage n'avait pas encore été entrepris à cette date. Le BNUB suit le déroulement des opérations.

## **J. Paramètres de référence pour la consolidation de la paix**

69. Le Burundi a été, à bien des égards, un modèle pour la transition entre la phase d'une opération de maintien de la paix et celle d'une mission politique spéciale et d'un bureau intégré des Nations Unies. Le Conseil de sécurité m'a demandé d'élaborer des critères en vue de la transformation future du BNUB en une équipe de pays des Nations Unies.

70. La définition de paramètres de référence pour la consolidation de la paix n'est pas une entreprise nouvelle : des indicateurs détaillés ont été mis au point pour les facteurs qui jouent un rôle déterminant dans ce contexte. L'index Mo Ibrahim pour la gouvernance africaine et la Millennium Challenge Corporation constituent deux sources d'information utiles pour les travaux sur ce sujet et le Gouvernement a décidé de les inclure parmi ses priorités.

71. Le BNUB passera en revue des indicateurs composites qui permettent d'établir des niveaux de référence et de dégager des tendances ultérieurement pour les paramètres essentiels, notamment le processus démocratique au Burundi, la sécurité et la stabilité, la justice transitionnelle, la gouvernance et l'infrastructure institutionnelle, l'état de droit et les droits de l'homme. Ces paramètres correspondent logiquement aux aspects cruciaux de la consolidation de la paix sur lesquels le mandat du BNUB est centré.

## **IV. Activités liées à la Commission de consolidation de la paix**

72. Au cours de la période considérée, la Commission de consolidation de la paix a continué d'entretenir des liens de coopération étroits avec le Burundi. Le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation

de la paix, M. Paul Seger, s'est rendu au Burundi à deux reprises, en février puis en octobre et novembre 2011. L'examen du cadre stratégique pour la consolidation de la paix a été achevé en avril 2011. Au cours de la visite qu'il a effectuée du 14 au 22 février, le Président a eu des échanges avec le Gouvernement burundais et avec divers partenaires nationaux, régionaux et internationaux sur les priorités de la Commission pour la phase de consolidation de la paix qui a débuté après les élections de 2010.

73. À Bujumbura, le Président a rencontré des interlocuteurs clefs, notamment le Président Nkurunziza, les deux Vice-Présidents, le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale, le Ministre des affaires de la Communauté est-africaine, mon Représentant spécial au Burundi, l'équipe de pays des Nations Unies, les dirigeants des partis politiques représentés au Parlement et de l'opposition non représentée au Parlement, des représentants de la société civile et des médias, et des représentants de la communauté internationale. Il a participé au Forum politique du Groupe de coordination des partenaires, qui a procédé au cinquième et dernier examen du cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, et s'est également rendu en République-Unie de Tanzanie où il a rencontré des membres de la direction du Secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est, des représentants du Gouvernement tanzanien et des ambassadeurs de pays partenaires importants.

74. Les entretiens menés par le Président à l'occasion de sa visite de février 2011 ont abouti à un « document final » qui clôt le cinquième et dernier examen du Cadre stratégique et qui a été adopté lors de la séance que la Commission de consolidation de la paix a tenue le 21 avril 2011. Ce document portait sur les cinq principaux aspects de la consolidation de la paix : a) consolidation d'une culture de la démocratie et du dialogue; b) lutte contre la corruption, renforcement des instruments relatifs aux droits de l'homme, justice transitionnelle et réconciliation; c) réintégration socioéconomique des groupes vulnérables; d) prochaine édition du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté; et e) intégration régionale.

75. À la séance que la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a tenue à New York, le 23 septembre, le Gouvernement a demandé à la Commission d'adapter ses travaux de manière qu'ils reflètent les avancées dans la consolidation de la paix et de les recentrer sur le soutien du développement socioéconomique, plus particulièrement dans le cadre défini par la stratégie nationale de réintégration et le nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le Président s'est rendu au Burundi du 31 octobre au 5 novembre pour avoir des entretiens plus approfondis avec le Gouvernement burundais sur le contenu de cette nouvelle forme de coopération et les mécanismes connexes, ainsi que sur la question du retrait futur du Burundi du programme de la Commission. Il s'est entretenu avec le Gouvernement et des partenaires clefs d'un certain nombre d'activités concrètes à entreprendre, y compris l'appui à fournir pour une conférence des donateurs qui serait organisée après l'adoption du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et qui viserait à encourager l'intérêt que les investisseurs privés portent au Burundi et à mobiliser des ressources afin de compléter le financement nécessaire pour le programme de réintégration socioéconomique.

76. Compte tenu des nombreux défis qui subsistent et conformément à sa politique de reconduction des aides financières, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a alloué un montant de 9,2 millions de dollars prélevé sur le Fonds pour la consolidation de la paix au programme relatif à la réintégration socioéconomique

durable des populations touchées par le conflit au Burundi. Ce programme a été élaboré conjointement par le Gouvernement et l'ONU et il s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de réintégration socioéconomique. Lancé officiellement à l'occasion de la Journée des Nations Unies, le 24 octobre 2011, à Bubanza, par M<sup>me</sup> Immaculée Nahayo, alors Ministre de la solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre, et mon Représentant spécial au Burundi, il porte essentiellement sur les réfugiés, les déplacés et les ex-combattants et accorde une attention particulière aux femmes et aux jeunes. Il vise à assurer une réintégration durable et à renforcer la cohésion sociale dans les provinces de Bujumbura Rural, Bubanza et Cibitoke par la promotion de la gouvernance locale, une relance des activités de production et l'encouragement de la création d'entreprises locales, ainsi que par le renforcement des capacités nationales dans les domaines de la formulation des politiques, de la planification, de la coordination et de la supervision du processus de réintégration.

## **V. Transition du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi au Bureau des Nations Unies au Burundi**

77. La transition du BINUB au BNUB s'est faite sans heurt et les enseignements tirés de cette expérience ont été dûment consignés. Toutes les activités du BINUB qui n'ont pas été reprises dans le mandat du BNUB ont pris fin le 31 mars 2011, et les membres de son personnel dont le BNUB n'avait pas besoin ont été affectés à d'autres missions ou rapatriés le 30 juin 2011 au plus tard. Le nombre des postes autorisés est passé de 450 à 134. Le taux de vacance de postes du BNUB était de 9 % à la fin d'octobre 2011. Son tableau d'effectif comprenait 18 femmes parmi les membres du personnel recrutés sur le plan international, y compris les Volontaires des Nations Unies, soit 28 % de l'effectif international total; et 26 femmes parmi les membres du personnel recrutés sur le plan national, soit 38 % de l'effectif national total.

78. Le matériel périmé du BINUB a été mis au rebut et le matériel excédentaire a été transféré à d'autres missions, cédé à titre onéreux ou donné conformément aux règles de liquidation de l'ONU. Ont notamment été donnés au Gouvernement 62 véhicules, 83 ordinateurs et 2 groupes électrogènes industriels. Quatre bases logistiques ont été fermées avant la fin de juin 2011 et le siège de la mission a été réorganisé pour accueillir le BNUB. L'administration d'un camp de transit et d'une aérogare de l'aéroport de Bujumbura servant exclusivement à la rotation des contingents des Nations Unies déployés en République démocratique du Congo a été transférée à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Le BNUB continue cependant de fournir certains services pour faciliter le fonctionnement de ces installations, selon la formule du recouvrement des coûts.

79. Un certain nombre de facteurs ont amené le BNUB à procéder à des travaux dans son complexe immobilier. Parmi ces facteurs, on mentionnera la réorganisation de la mission; l'attentat à la bombe commis en août 2011 contre les locaux des Nations Unies à Abuja, qui a rappelé que l'ONU demeure un cible de choix pour les groupes terroristes; et l'installation dans le complexe du BNUB de quelques autres organismes des Nations Unies (dont l'UNICEF en avril 2011, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme en septembre 2011 et le PNUD d'ici à la fin de 2011, en



attendant que soient construits ses nouveaux locaux). Les travaux en question concernaient le renforcement des murs extérieurs, l'installation de nouveaux obstacles antichoc et de nouvelles barrières de sécurité et la modernisation du réseau de télévision en circuit fermé.

80. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, le BNUB a mis en place des services communs intégrés dans les domaines de la sécurité, des services sanitaires et de l'information qui seront financés dans le cadre d'accords de participation aux coûts. Pour ce qui est de ses bureaux de terrain, le BNUB partage des locaux avec l'UNICEF à Gitega et avec le PNUD à Makamba, et il est hébergé par le Programme alimentaire mondial à Ngozi.

81. Suite à la transition entre les deux Bureaux et aux réductions d'effectifs correspondantes, de nombreux services de soutien ont été confiés à des entreprises privées, conformément aux règles de l'ONU, notamment l'entretien des locaux, des groupes électrogènes et des véhicules. À l'issue d'une série de réunions au niveau des responsables et au niveau technique, le BNUB et l'Office burundais des recettes ont confirmé que tous les biens et services acquis par le BNUB étaient exempts de taxe conformément aux dispositions de l'accord sur le statut de la mission, et ils ont arrêté les formalités de remboursement des taxes acquittées par les organismes des Nations Unies sur leurs achats locaux.

## VI. Observations

82. Le Burundi a continué de faire des progrès dans la consolidation de la paix et de la stabilité, en particulier en s'attachant à définir clairement des stratégies d'intervention dans des secteurs critiques et en se dotant d'institutions indépendantes de défense des droits de l'homme et de médiation. Par contre, s'il est resté exempt de violences à grande échelle, il n'a pas su mettre fin à une progression inquiétante d'exécutions apparemment extrajudiciaires et d'autres crimes violents.

83. Il me fait particulièrement plaisir de signaler que de nettes avancées ont été faites vers la mise en place de mécanismes de justice transitionnels. Ces mécanismes doivent aider les Burundais à se réconcilier entre eux et avec leur histoire, et à faire en sorte que les crimes les plus graves commis dans le passé soient portés devant les tribunaux. Les processus de manifestation de la vérité, de réconciliation et de justice ne pourront aboutir que s'ils peuvent compter sur l'engagement et la participation de tous les groupes concernés, et le Comité technique a lancé un appel à procéder à de larges consultations avant d'adopter les textes législatifs et réglementaires envisagés. Des textes et une procédure fidèles aux principes internationaux fondamentaux dans ce domaine, comme s'y est engagé le Gouvernement, sont une condition essentielle pour que l'ONU puisse continuer à soutenir cet important travail.

84. Je me félicite de la création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme par une loi qui applique les Principes de Paris. L'ONU continuera d'aider cette commission à fonctionner de façon productive et en toute indépendance.

85. Je trouve préoccupant que tout au long de l'année l'atmosphère politique ait été alourdie par l'absence de dialogue entre le Gouvernement et les partis qui ont boycotté les élections de 2010 et ne sont donc pas représentés au Parlement. Dans le

sillage de l'appel lancé le 30 juin 2011 par le Président Nkurunziza aux chefs de l'opposition pour qu'ils reviennent de l'étranger afin de contribuer au relèvement du pays et de préparer leur participation aux élections de 2015, le Gouvernement a redoublé d'efforts pour organiser des discussions avec les partis politiques enregistrés. Cependant, la poursuite des assassinats visant les partisans du FNL d'Agathon Rwasa, les arrestations de membres de la société civile et les actes de harcèlement à leur encontre ont aggravé une atmosphère déjà lourde de tension et de méfiance. Les rapports faisant état d'activités paramilitaires menées par le FNL dans des pays voisins ont aussi alimenté la tension.

86. On n'a donc toujours pas trouvé de formule qui permettrait aux partis du Gouvernement et aux principaux partis de l'opposition extraparlamentaire de se rencontrer. Il est regrettable que l'opposition extraparlamentaire n'ait pas répondu aux invitations du Président et du Premier Vice-Président à discuter. Les principaux acteurs politiques doivent d'urgence faciliter une sortie de cette impasse. J'exhorte tous les partis du Burundi à réaffirmer qu'ils ont renoncé à la violence et à engager rapidement et sans réserve un effort de normalisation des relations politiques. Je considère qu'il s'agit là d'une priorité de très haut niveau pour la consolidation de la paix et de la démocratie au Burundi et je peux les assurer que l'ONU continuera d'aider leur pays à créer des conditions propres à garantir le bon déroulement des élections multipartites de 2015.

87. Après avoir réussi à rompre avec un passé douloureux, le Burundi doit maintenant surmonter des obstacles économiques et sociaux considérables. Il doit non seulement remédier à la fragilité et au manque de moyens institutionnels caractéristiques d'une situation d'après conflit, mais encore reconnaître que sa population vit dans une extrême pauvreté et que la terre, qui représente le principal moyen d'existence de cette population, est soumise à des pressions considérables. Cette situation est une source de difficultés et de tensions quotidiennes et crée de graves problèmes à long terme. Le Burundi dépend de financements extérieurs pour près de la moitié de son budget, ce qui est une autre source de difficultés dans un contexte de ralentissement économique mondial. Si l'on veut faciliter une croissance rapide, durable et équitable, il faudra investir, en particulier, dans le secteur énergétique, dans l'équipement et dans l'agriculture. Je félicite le Gouvernement burundais d'avoir amélioré suffisamment la situation pour faire remonter le Burundi de huit places dans l'enquête de la Banque mondiale sur l'environnement des entreprises, où il se situe maintenant au 169<sup>e</sup> rang des 183 économies évaluées. Je lance un appel aux bailleurs de fonds pour qu'ils poursuivent leur effort et n'oublient pas le Burundi à ce moment crucial de son développement. Le bien-être de la population et le maintien de la stabilité du pays dépendent de la solidité et de la continuité du partenariat entre le Gouvernement et les partenaires de développement.

88. La Commission de consolidation de la paix apporte un concours important au Burundi dans son entreprise de consolidation de la paix depuis 2006, année où ce pays est devenu l'un des deux premiers à être reçus dans son dispositif. Le Fonds pour la consolidation de la paix a versé en 2011 une contribution supplémentaire substantielle pour la réinsertion des personnes touchées par la guerre. Il faut espérer que le nouveau document de stratégie de réduction de la pauvreté, qui intègre les objectifs de développement, de paix et de sécurité, convaincra la communauté internationale de faire un effort supplémentaire dont le Burundi a bien besoin. Je me réjouis que la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix ait

exprimé une volonté toute particulière de soutenir l'action de mobilisation des ressources au service de ce pays.

89. Le respect de l'état de droit est une condition aussi nécessaire pour améliorer l'environnement des entreprises et les perspectives de développement du Burundi que pour renforcer la protection des droits de l'homme. Un solide secteur judiciaire trouve une énergie supplémentaire dans une société civile, une population et des médias vigilants. Malheureusement, l'impunité demeure un grave problème au Burundi, et on ne constate guère de progrès dans les enquêtes sur des affaires aussi importantes que l'assassinat en 2009 du Vice-Président de l'organisation non gouvernementale « Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques », Ernest Manirumva. J'exhorte le Gouvernement à prendre les dispositions voulues pour renforcer l'indépendance de la magistrature, amener tous les agents de l'État à répondre de leurs actes et garantir le professionnalisme des enquêtes de police. L'ONU est disposée à fournir une aide et des conseils techniques dans ces domaines.

90. Je tiens à féliciter le Burundi d'avoir assuré cette année la présidence de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui a mis en valeur le rôle critique joué par cette région comme partenaire du Burundi pour le développement et la consolidation de la paix. L'ONU est disposée à apporter un appui de long terme à l'approfondissement de l'intégration du pays dans sa région. Je tiens aussi à saluer la participation croissante du Burundi à l'action internationale au service de la paix et de la sécurité grâce à sa contribution aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

91. La modestie des effectifs et du mandat du BNUB témoigne des progrès accomplis par le Burundi. Mais ce pays a encore besoin de l'appui et de l'aide de la communauté internationale pour la consolidation de la paix, le relèvement de son économie et le développement. Je recommande donc de reconduire le mandat du BNUB pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Je continue d'apprécier la qualité et l'étroitesse des relations entre le Gouvernement et l'ONU. Conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1959 (2010), ma Représentante spéciale consultera en 2012 les membres du Conseil sur les critères à retenir pour la transformation future du Bureau des Nations Unies au Burundi en une équipe de pays des Nations Unies.

92. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à ma Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Karin Landgren, et à l'ensemble du personnel des Nations Unies, tous organismes confondus, pour le dévouement et l'esprit de collaboration qu'ils ont mis au service de l'exécution du mandat du BNUB. Je suis également reconnaissant aux partenaires bilatéraux et multilatéraux d'avoir su accompagner les progrès accomplis par le Burundi. À ce propos, je souhaite rendre tout particulièrement hommage aux regrettés Ambassadeurs Mamadou Bah et Howard Wolpe, qui ont contribué par leur long et passionné engagement à l'émergence d'un Burundi pacifique.